

La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal



MASKIL LÉDAVID

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Le service divin authentique

« Voici la règle, lorsqu'il se trouve un mort dans une tente : quiconque entre dans cette tente, et tout ce qu'elle renferme, sera impur durant sept jours. » (Bamidbar 19:14)

Selon nos Sages, le terme « tente » fait référence au lieu d'étude, comme il est dit : « Yaakov était un homme intègre, qui était assis dans les tentes. » (Béréchit 25:27). Il nous incombe d'aspirer, toute notre vie durant, à nous "tuer à la tâche" de l'étude, dans la tente de la Torah. Notons, en outre, que le mot tam (intègre) est composé des mêmes lettres que le mot mèt (mort), allusion au fait que le patriarche parvint à se sacrifier pour la Torah, dont il mérita d'être le pilier.

Il convient de souligner que, s'il existe des domaines dans lesquels on peut ne s'impliquer que partiellement, l'étude de la Torah et l'observance des mitsvot n'en font pas partie. Celles-ci exigent en effet de l'homme un investissement total et un respect absolu. Car une seule petite faille dans le service divin est susceptible de nous entraîner de plus en plus bas, au point d'en venir à perdre nos acquis. C'est pourquoi l'Éternel nous a demandé de nous consacrer pleinement à l'étude et à l'application de la sainte Torah, jusqu'à être prêts à nous sacrifier dans sa tente.

Nul n'est à moitié vivant : ou on est en vie, ou on est mort. Tant qu'un homme respire, il a l'obligation d'étudier la Torah. Ceci est corroboré par la position du Rambam, selon lequel même un malade dont la vie est en danger n'est pas exempt du devoir d'étudier la Torah. Car, tant qu'un homme vit sur terre, son mauvais penchant l'attaque, tentant par tous les moyens de le faire trébucher – il ne lui laisse de répit qu'à l'heure où il quitte ce monde. Aussi appartient-il même à un malade gravement atteint de poursuivre son étude, la Torah représentant la seule arme efficace contre notre éternel adversaire.

Je me souviens avoir eu une fois un accès de fièvre et, bien que je me sois senti très mal, je ne me suis pas accordé de repos et me suis forcé à étudier la Torah avec entrain. Finalement, je réussis, grâce à D.ieu, à aboutir à une nouvelle interprétation et, grâce à cela, à répondre à une question ardue que je n'étais, jusque-là, pas

parvenu à résoudre. Cette anecdote illustre la possibilité donnée, même à un malade, d'étudier, ce dont il a le devoir, outre le fait que s'il s'y efforce, il verra ses efforts couronnés de succès.

Nous devons prendre conscience que l'unique manière d'éviter les dangereux rets du mauvais penchant est de se consacrer à l'étude la Torah. Celui qui ne se dévoue pas à cette tâche est semblable à un mort. A l'inverse, de même qu'un défunt ne peut plus fauter car le mauvais penchant l'a quitté, de même, l'homme qui se voue à l'étude dans la tente de la Torah, est à l'abri du péché, car celle-ci détient un pouvoir protecteur.

L'homme est formé de deux parties : son corps matériel, de nature terrestre, et son âme spirituelle, d'origine céleste. Ces deux éléments antithétiques sont liés en un seul être, si bien qu'ils ont le pouvoir d'agir l'un sur l'autre. Ainsi, l'âme peut influencer le corps en le sanctifiant et l'élevant, tandis que le corps est, lui aussi, en mesure d'influer sur elle en l'abaissant vers la matière et en portant atteinte à sa spiritualité. Nos Sages affirment que tant qu'un défunt n'a pas été enterré, son âme continue à planer au-dessus de lui, et ne le quitte pour rejoindre les cieux et son creuset originel que lorsqu'on recouvre sa dépouille de terre.

Néanmoins, bien que l'âme monte alors dans les sphères supérieures, si l'homme a veillé durant toute sa vie à emprunter la voie de la Torah et à respecter les mitsvot, elle conserve un lien avec son corps, du fait que celui-ci a acquis une dimension spirituelle. Tel est le sens de cet autre enseignement de nos Sages selon lequel les lèvres des justes murmurent dans la tombe au moment où leurs enseignements de Torah sont diffusés dans le monde. Autrement dit, celui qui s'efforce, durant toute son existence terrestre, d'étudier avec assiduité, méritera de laisser, après cent vingt ans, un corps si saint que son âme y restera attachée et fera remuer ses lèvres à l'intérieur de la tombe.

Par conséquent, la mission de l'homme dans ce monde consiste à servir le Très-Haut de manière intègre et avec dévouement. Il lui incombe de toujours aspirer à atteindre la perfection, plutôt que de se contenter d'un service divin partiel, seul l'achèvement d'une œuvre lui conférant sa valeur.

	All.	Fin	R. Tam
Paris	21h31*	22h50	00h12
Lyon	21h09*	22h22	23h29
Marseille	20h58*	22h08	23h08

* L'on allumera selon sa communauté

Paris • Orh 'Haïm Ve Moché
32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33
hevratpinto@aol.com

Jérusalem • Pninei David
Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
p@hpinto.org.il

Ashdod • Orh 'Haïm Ve Moshe
Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashdod • Israël
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
orothaim@gmail.com

Ra'anana • Kol 'Haïm
Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
kolhaim@hpinto.org.il



Hilloula

Le 10 Tamouz, Rabbi David Hassine

Le 11 Tamouz, Rabbi Tsvi Hirsch, auteur du Atéret Tsvi

Le 12 Tamouz, Rabbénou Yaakov, le Baal Haturim

Le 13 Tamouz, Rabbi El'hanan Wasserman

Le 14 Tamouz, Rabbi Yossef de Trany

Le 15 Tamouz, Rabbi 'Haïm Benatter

Le 16 Tamouz, Rabbi Imanouel Méchally



LA VOIE TRACÉE

Étincelles de émouna et de bita'hon consignées par le Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Ne pas dépendre d'autrui

Au cours d'un passage aux Etats-Unis, peu de temps avant mon retour en France, un homme en proie à de grosses difficultés financières me demanda de le bénir pour avoir une bonne subsistance. Je m'exécutai avec joie, mais loin de s'en contenter, il me demanda, ni plus ni moins, que ma berakha prenne effet avant le prochain Chabbat !

A l'écoute de cette demande, je lui proposai aussitôt de lui faire don de la somme nécessaire pour couvrir ces dépenses. Mais il s'y refusa. « Je ne veux pas que vous m'en fassiez don, mais que D.ieu me la fasse parvenir par un autre canal », insista-t-il.

Je m'inclinai et rempochai l'argent que je voulais lui donner, dans l'espoir que le Tout-Puissant comble ses besoins avant le Chabbat. L'heure de mon départ approchait, et je sortis alors afin de me rendre à l'aéroport.

J'étais en train de marcher vers la voiture qui devait m'y conduire quand un Juif inconnu m'aborda. Il avait, m'expliqua-t-il, préparé une enveloppe contenant de quoi acheter le nécessaire pour Chabbat. Il aurait voulu en faire don à un Juif nécessiteux, mais n'en connaissait pas dans son entourage. Pouvais-je, de mon côté, lui indiquer une personne répondant à ces critères ?

Je revins aussitôt sur mes pas, cet homme à mes côtés, et pénétrai dans la synagogue de l'endroit, où je lui montrai mon visiteur précédent qui, plein de confiance en D.ieu, était tranquillement assis, plongé dans la lecture de Tehilim...

L'homme qui m'avait abordé se réjouit d'avoir si vite trouvé un destinataire pour son don, et plus encore, celui qui avait à présent de quoi payer ses achats de Chabbat.

A la vue de la joie qui animait son visage, je ne pus m'empêcher de lui poser la

question qui me taraudait : « Pourquoi avez-vous refusé mon don, alors que vous avez accepté avec joie l'enveloppe de ce Juif ? Somme toute, les deux sont de la tsédaka !

– L'argent qui est dans l'enveloppe, que j'ai reçu d'un étranger, m'est parvenu par une intervention divine exceptionnelle. Cet homme ignorait en effet tout de ma situation et ne me connaissait pas. Il a ainsi été l'émissaire du Créateur pour me transmettre cette enveloppe et m'aider à assumer les dépenses du Chabbat, suivant la berakha que je vous avais demandée. »

Nul doute qu'il s'agit d'un haut niveau de confiance en D.ieu.

Ce n'est que grâce à celle-ci, à cette certitude qu'il ne l'abandonnerait pas, que cet homme put avoir le mérite de voir ses demandes exaucées d'une manière donnant une large place à la conscience que cet argent lui avait été envoyé par le Créateur.

DE LA HAFTARA



Haftara de la semaine : « *Et Yifta'h le Galaadite (...)* » (Choftim 11)

Lien avec la paracha : La haftara retrace la guerre d'Israël avec les Ammonites, à propos de la terre qu'Israël avait conquis de Si'hon, qui l'avait lui-même conquise d'Amon. Or, il est raconté dans la paracha que les enfants d'Israël ne combattirent pas les descendants d'Amon, mais Si'hon, duquel ils conquièrent ce territoire.



CHEMIRAT HALACHONE

Il suspend la terre sur le néant

Le silence, un bienfait universel

« Toute ma vie, j'ai grandi parmi les Sages, et n'ai rien trouvé de meilleur pour le corps que le silence », peut-on lire dans les Maximes des Pères (Avot 1:16). Explication : j'ai grandi parmi les Sages, m'imprégnant de leurs nobles et saintes qualités, celle qui les surpassait toutes étant le silence.

Peut-être le Tana veut-il également souligner que bien qu'il s'agit d'hommes circonspects, qui ne perdaient certainement pas de temps à parler de bêtises, il constata cependant la vertu du silence absolu, sauf s'il est question de paroles de Torah.

זרה מנזק

AU PARFUM DES MINHAGUIM

L'obligation de manger trois repas le Chabbat

Elle permet de manger à satiété sans exagérer à chacun de ces repas, sachant que quelques heures plus tard, on devra en prendre un autre. Ainsi, on consomme ces repas pour la mitsva et non pour « se remplir la panse », de sorte que notre esprit reste libre pour l'étude de la Torah.





ENTRE LES LIGNES

Midrachim de nos Sages sur la Paracha de la semaine

De la bouche du Tout-Puissant

« Ceci est un statut de la Torah qu'a prescrit l'Eternel (...) » (Bamidbar 19:2)
Rav A'ha déclara au nom de Rabbi Yossi, fils de Rabbi 'Hanina : « Au moment où Moché monta au ciel, il entendit la voix du Saint béni soit-Il, qui siégeait en se consacrant à la paracha de la vache rousse, et citait la Halakha au nom de celui qui l'avait énoncée : « Rabbi Eliezer dit : une génisse dans sa première année et une vache de deux ans. »

Moché Rabbénou ne cacha pas son étonnement. « Maître du monde, s'écria-t-il, tout ce qui est en haut et tout ce qui est en bas est en Ton pouvoir, et Toi, Tu sièges en citant la Halakha au nom d'un être de chair et de sang ?! » Moché, lui répondit le Très-Haut, un Tsaddik se dressera un jour dans Mon univers et ouvrira en premier la paracha de la vache rousse. Rabbi Eliezer dit : une génisse dans sa première année et une vache de deux ans. »

Moché s'écria alors : « Maître du monde, puisse-t-il faire partie de mes descendants ! » « Je le jure, lui répondit le Créateur, comme il est écrit : "l'autre nommé Eliezer" (Chémot 18:4), ce qui est le nom de ce Rav que Je cite. » - (Pessikta de Rav Cahana)

De la sorcellerie

« Alors on brûlera la vache sous ses yeux : sa peau, sa chair et son sang, on les brûlera avec sa fiente. » (Bamidbar 19:5)

Un idolâtre interrogea une fois Rabban Yo'hanan ben Zakaï :

« Tous ces actes que vous faites ressemblent à une forme de sorcellerie. Vous apportez une vache, la brûlez, l'écrasez et prenez sa cendre. Vous en aspergez l'un d'entre vous, devenu impur par le contact avec un mort, de deux ou trois gouttes, et le déclarez pur.

– Est-ce que cela vous est déjà arrivé d'être pris d'un vent de folie ? lui demanda le Maître.

– Non.

– Avez-vous déjà vu un homme en proie à un vent de folie ?

– Oui.

– Et que lui fait-on ?

– On apporte des herbes que l'on fait brûler en dessous de lui et on l'asperge d'eau ; cela fait partir ce vent de folie.

– Vous avez entendu ce que vous venez de dire ? Ainsi, ce souffle est un souffle d'impureté ; on l'asperge d'eaux impures et il fuit. »

Lorsque le goy fut parti, content de sa réponse, les élèves de Rabban Yo'hanan ben Zakaï s'adressèrent à leur Maître en ces termes : « Avec cette réponse, vous avez réussi à repousser cet homme, mais à nous, que direz-vous ?

– Par votre vie, leur dit-il, ce n'est ni le mort qui rend impur, ni l'eau qui purifie, mais le Saint béni soit-Il S'est exprimé ainsi : "C'est un statut que J'ai déterminé, un décret que J'ai décrété, et tu n'as pas la permission de passer outre Mon décret", comme il est écrit : "C'est un décret de la Torah." » - (Midrach Rabba)

Des pleurs de soif

« Moché et Aharon, assaillis par la multitude, se dirigèrent vers l'entrée de la Tente d'assignation (...) » (Bamidbar 20:6)

Moché et Aharon étaient assis et pleuraient à l'intérieur, tandis qu'Israël pleurait au-dehors. Moché ignorait qu'Israël pleurait au-dehors jusqu'à la sixième heure. Les enfants d'Israël entrèrent chez lui et lui demandèrent : « Jusqu'à quand vas-tu pleurer ? » « Quoi ! leur répondit-il. Je ne pleurerai pas la mort de ma sœur ? »

« Avant de te lamenter sur une seule personne, répliquèrent-ils, lève-toi et lamente-toi sur nous ! » « Pourquoi ? » leur demanda-t-il. « Nous n'avons plus d'eau », lui expliquèrent-ils. Il se leva, sortit avec eux et vit que le puits était sec. Il se querella alors avec eux, s'écriant : « Dans ce temps-là, je vous parlai ainsi : Je ne puis assumer, moi seul, votre charge. »

La colère du Saint béni soit-Il s'enflamma alors contre Moché et Aharon, qu'Il accusa ainsi : « Mes fils meurent de soif, et vous restez assis à vous endeuiller sur cette vieille femme ? » Aussitôt, « l'Eternel parla ainsi à Moché : Prends la verge et assemble la communauté, toi ainsi qu'Aharon ton frère, et dites au rocher, en leur présence, de donner ses eaux. » - (Pitron Torah)

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude de notre Maître le Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



Les coups de Moché sur le rocher

« Et Moché leva la main, et il frappa le rocher de sa verge par deux fois ; il en sortit de l'eau en abondance, et la communauté et ses bêtes en burent. » (Bamidbar 20:11)

Ce verset est tiré de l'épisode des « eaux de la querelle », lors duquel les enfants d'Israël se plaignirent, après le décès de Myriam, de ne plus avoir d'eau à boire. Suite à ce soulèvement général, Moché se tourna vers l'Eternel, qui lui ordonna de rassembler le peuple et de parler, en sa présence, au rocher, duquel jaillirait de l'eau. Cependant, au lieu de lui parler, Moché le frappa, péché qui lui ôta son droit d'entrée en Terre Sainte. Tentons de comprendre comment notre maître Moché a pu contrevenir ainsi à l'ordre divin. Le Ramban (ibid. 20:8) explique, au nom du Rambam, que Moché fut puni pour s'être adressé aux enfants d'Israël dans un langage dépréciatif : « Or, écoutez, ô rebelles ! » (ibid. 20:10). Il aurait dû, au contraire, les juger favorablement, d'autant plus qu'ils souffraient de la soif.

Nous pouvons, semble-t-il, ajouter que le fait de frapper le rocher était une conséquence de ce regard négatif, dans l'esprit du principe selon lequel « une transgression en entraîne une autre ». Car, lorsque Moché apostropha le peuple, il s'emporta contre lui et, sous l'effet de la colère, sa lucidité se trouva troublée, si bien qu'au lieu de se plier à la lettre à l'ordre divin, il se mit à analyser la situation selon diverses considérations.

Quelles étaient-elles donc ? Moché pensa que l'Eternel lui ayant ordonné, par le passé, de frapper le rocher, même s'Il lui demandait à présent de lui parler, il n'y avait vraisemblablement pas de différence entre ces deux approches, outre le fait que le verbe lédaber (parler) exprime la dureté, et que frapper peut donc être assimilé à parler durement. Aussi estimait-il pouvoir, également de cette manière, remplir l'ordre divin. Enfin, il s'est dit que, face à un peuple assoiffé, ce n'était pas le moment de réfléchir s'il fallait frapper le rocher ou lui parler cette fois-ci.

Si le Saint béni soit-Il avait enjoint à Moché de parler au rocher, il aurait dû obtempérer de manière absolue, sans chercher à modifier quoi que ce soit à cet ordre de sa propre initiative. Le Très-Haut ne lui avait intentionnellement pas demandé de frapper le rocher de son bâton, car ceci était susceptible d'éveiller des soulèvements au sein du peuple. Il existait effectivement un risque que celui-ci considère ce bâton comme la source des miracles, allant jusqu'à lui attribuer l'ouverture de la Mer Rouge. Par contre, le fait de parler au rocher pouvait sanctifier l'honneur divin. Car la génération qui avait dû errer dans le désert durant quarante ans avait assisté aux miracles opérés par Moché en ce lieu et, avant cela, en Egypte, par le biais de son bâton, sur lequel étaient gravés les Noms divins. Or, à ce moment-là, pratiquement tous ses membres avaient péri, et l'Eternel craignait sans doute que la nouvelle génération attribue les miracles au bâton au lieu de réaliser qu'Il en était l'auteur. C'est pourquoi Il ordonna à Moché de parler au rocher.

Néanmoins, il nous appartient de juger favorablement le « fidèle berger » du peuple juif. Tentons donc d'expliquer ses intentions.

Nous pouvons les éclaircir par une interprétation allusive du texte saint. Celui-ci nous fait part de la promesse divine au sujet de la Terre Sainte : « Si vous vous conduisez selon Mes lois, si vous gardez Mes préceptes et les exécutez, Je vous donnerai les pluies en leur saison » (Vayikra 26:3-4). Toutefois, si ces conditions n'étaient pas remplies et que les enfants d'Israël se montraient, au contraire, infidèles à D.ieu, « Il défendrait au ciel de répandre la pluie, et la terre [leur] refuserait son tribut » (Dévarim 11:17). Le cas échéant, il serait impossible de s'installer en Israël, un pays sans eau n'étant pas habitable, outre le fait que les nombreuses mitsvot dépendant de l'eau ne pourraient être exécutées – comme par exemple la libation des eaux, effectuée au Temple, et toutes les lois relatives aux divers prélèvements opérés sur la moisson, directement dépendante de la pluie.

Ainsi donc, Moché désirait influencer les eaux de telle sorte qu'elles se déversent sur la Terre promise même dans le cas où le peuple juif ne le mériterait pas. C'est dans ce but qu'il frappa le rocher, estimant l'efficacité d'un coup supérieure à celle de la parole. De cette manière, pensait-il, les enfants d'Israël, qui boiraient l'eau jaillie de ce rocher avant d'entrer en Terre Sainte, n'y connaîtraient pas la sécheresse.

Bien que Moché fût conscient qu'il risquait, par ce comportement, d'être privé de son droit d'entrée en Terre Sainte, il fut prêt à perdre ce privilège et frappa le rocher dans un esprit de sacrifice. Dès lors, la réplique divine à ses supplications de lui permettre, néanmoins, d'y pénétrer prend tout son sens : « Assez ! » (Dévarim 3:26), autrement dit : « J'ai perçu tes intentions profondes au moment où tu as pris l'initiative de frapper le rocher en faveur du peuple juif, quitte à te voir refuser l'entrée en Canaan, aussi ne peux-tu prier à ce sujet. »



Les parents qui ont l'habitude d'offrir à leurs enfants des cadeaux coûteux sont souvent déçus par les résultats. Quelle en est la raison ? Un grand cadeau du point de vue de sa valeur n'a pas le même attrait qu'un petit présent personnel. Offrir un cadeau de prix représente la volonté d'accroître la richesse d'autrui, de combler un manque matériel. Un tel cadeau peut aussi bien être offert par une personne étrangère et lointaine, dans la mesure où celui qui le donne est mû par un intérêt particulier. Par contre, une petite attention exprime un sentiment, c'est un témoignage d'amitié ou d'amour. Un présent modeste, attention délicate, ne peut être donné que par quelqu'un qui nous aime vraiment.

Pour tout effort que l'homme investit, il se garantit une contrepartie justifiant celui-ci. Sans cette perspective d'un bénéfice, il n'aurait pas la motivation nécessaire. Et plus l'effort demandé est important, plus cette contrepartie doit l'être. Toutefois, notre esprit ne peut être rétribué par de l'argent ou quelque chose de monnayable,

mais uniquement par une satisfaction personnelle.

A cet égard, même les parents reçoivent une récompense importante pour leurs énormes investissements dans l'éducation de leurs enfants, contrepartie qui justifie bien leur dévouement illimité.

Mais est-il juste d'établir un lien entre le don des parents à leurs enfants et les gains que les premiers en retirent, quels qu'ils soient ? La réponse, telle que nous l'indique le Rav David Lévi chelita, est positive. Et ce, du fait que des efforts prolongés et véritablement colossaux sont exigés de leur part. Pour se stimuler, se renforcer et s'encourager à faire encore et toujours plus d'efforts, il est permis et même conseillé qu'ils réfléchissent aux remarquables résultats qu'ils obtiendront à l'avenir.

Mais que gagnent exactement les parents pour leur dévouement dans l'éducation de leurs enfants ?

Premièrement, un enfant éduqué, qu'attend un avenir brillant dans la Torah et les mitsvot, et qui leur donnera des petits-enfants à cette image. Rien ne vaut une telle récompense, et peut-on souhaiter à quiconque mieux que cela ? Le fait de voir son enfant réussir et fonder, avec l'aide de

Dieu, un foyer harmonieux représente le fruit, le résultat direct de cette abnégation dans son éducation.

Cependant, mis à part cette satisfaction, qui est en fait un apport extérieur, les parents dévoués en tirent un bénéfice considérable : la construction de leur personnalité et de leur image.

On sait que chacun d'entre nous a un besoin profond de reconnaissance, d'« approbation » de sa personnalité par son entourage. Chacun, à sa manière, a besoin de sentir qu'il a de la valeur et est important pour quelqu'un. Il aspire à la reconnaissance de ses pairs. La construction de son image personnelle mobilise beaucoup de forces et de temps. Une personne qui ne se sent pas satisfaite dans ce domaine risque d'investir la majorité de sa réflexion et de son énergie à poursuivre cet objectif. D'un autre côté, cette tendance est un puissant levier permettant de concrétiser les remarquables capacités de l'homme. En son absence, ce potentiel resterait caché, même de celui qui le détient à son insu. Ainsi, le besoin de « faire ses preuves » insuffle à l'homme un élan d'activité et d'efforts, à exploiter notamment dans le domaine de l'éducation.



DES HOMMES DE FOI

, Tranches de vie - extraits de l'ouvrage Des hommes de foi biographie des Tsaddikim de la lignée des Pinto

Le passager invisible

Le frère de notre Maître chelita, Rav Avraham, a vécu un grand miracle sur le tombeau du Tsaddik Rabbi 'Haïm Pinto.

Avec plusieurs amis, il avait été victime d'un grave accident de voiture. Il en réchappa, contrairement à un certain nombre de ses camarades. Cependant, son état était extrêmement critique, et on craignait pour sa vie.

Dans ces instants décisifs, il prit l'engagement que s'il survivait, il irait au Maroc se recueillir sur les tombeaux de Rabbi 'Haïm Pinto et de ses ancêtres.

Après plusieurs années, alors qu'il avait totalement guéri, il décida que le moment était enfin arrivé d'accomplir son vœu. Il entreprit avec sa famille ce fameux voyage. Même sa mère, qu'elle ait une bonne et longue vie, l'accompagna et prit place dans le véhicule. Ils étaient donc cinq passagers.

Des personnes bien informées l'avaient prévenu qu'il ne pourrait entrer au Maroc parce qu'il ne possédait qu'un passeport israélien. Même un visa n'était d'aucune utilité dans un tel cas. Mais il était resté sur ses positions et avait énoncé sa ferme décision d'entrer au Maroc, coûte que coûte : « Je veux accomplir ma promesse d'aller prier sur les tombes de mes pères. Advienne que pourra ! »

La famille avait pris le risque. Ils arrivèrent ainsi au poste-frontière. Evidemment, les policiers les arrêtèrent et leur demandèrent leurs passeports. Chaque passager présenta le sien, sauf Rav Avraham. Les policiers regardèrent dans la voiture et déclarèrent à plusieurs reprises : « Nous avons quatre passeports, il y a quatre personnes, tout est en ordre. » La cinquième leur était devenue invisible. Le verset : « Ils ont des yeux et ne voient pas », semblait s'accomplir.

C'est ainsi que tous entrèrent au Maroc, même Rav Avraham. C'était un vrai miracle, accompli par le mérite du Tsaddik et grâce à la volonté inébranlable de Rav Avraham de se rendre sur son tombeau. Une fois au Maroc, Rav Avraham put régulariser sa situation en tant que natif de ce pays.

A cette époque, Rav Avraham avait gardé des séquelles de son accident et marchait en boitant, à l'aide d'une canne. Chaque jour, il se rendait sur le tombeau et demandait au Tsaddik, en poussant des cris poignants, de lui permettre de marcher comme avant. Même les Arabes du quartier s'étaient habitués à l'entendre.

Un jour, Rav Avraham adressa cette prière venant de son cœur : « Rabbi 'Haïm ! Voilà, je prends ma canne et je la jette très loin. Je ne l'utiliserai plus et je veux que tu me fasses un miracle. »

Le gardien, qui avait entendu ces paroles prononcées avec une telle fougue et une telle confiance, alla tout de suite vers lui et lui dit : « Ne faites pas cela, vous avez besoin de cette canne pour marcher. Comment pourriez-vous la jeter ? »

Rav Avraham n'avait pas besoin de ses conseils. Sa confiance dans le Tsaddik était inébranlable :

« Tu travailles ici depuis des années. Tu as dû certainement entendre beaucoup d'histoires extraordinaires. En voici à présent une de plus que tu pourras raconter à tes visiteurs. »

Quand Rav Avraham termina sa prière, il jeta la canne au loin et se mit à marcher, sans aide, comme tout le monde. C'est ainsi qu'il se déplace jusqu'à ce jour.